



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(SELON DIRECTIVE 91/155/CEE)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION	Tiona RF-60
DESIGNATION CHIMIQUE	DIOXYDE DE TITANE
IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/ENTREPRISE	MILLENNIUM INORGANIC CHEMICALS SA 95 rue du Général de Gaulle F-68800 THANN France Tél. 03 89 38 47 11 Fax. 03 89 38 47 34
NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE	France: 02 35 25 73 00 MILLENNIUM INORGANIC 76080 - LE HAVRE

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

MATERIAUX OU COMPOSANT	NO DE CAS	NO D'EINECS	%
Dioxyde de titane	13463-67-7		93 (standard)
Hydroxydes d'aluminium	21645-51-2	244-492-73,4 (sous forme Al ₂ O ₃)	
Le produit contient aussi un pourcentage fractionnaire d'additif organique.			

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE :

ONHALATION : Poussière inerte gênante. Un effet de dessèchement temporaire ou D'irritation des muqueuses peut être causé par une exposition excessive. L'exposition à la poussière peut aggraver des difficultés respiratoires Existantes.

YEUX : Seulement le danger d'un corps étranger inerte.

PEAU : Non-corrosif, non-irritant, non-sensibilisant ; peut avoir un effet desséchant Sur la peau.

ABSORPTION PAR LA PEAU : NA

INGESTION : Aucun danger au cours d'une utilisation industrielle normale.

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION : Poussière inerte pouvant être gênante. Un effet de dessèchement et/ou une irritation des muqueuses peut résulter d'une exposition prolongée. L'exposition aux poussières peut aggraver des états respiratoires pré-existants.

YEUX : Rincez avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demandez l'avis d'un médecin.

PEAU : Lavez avec de l'eau et un savon doux.

INGESTION : Aucun effet nocif pour la santé n'est à prévoir dans le cas d'une manipulation industrielle correcte.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

METHODE D'EXTINCTION APPROPRIEE : Aucun danger d'incendie

METHODE D'EXTINCTION QU'IL NE FAUT PAS UTILISER : NA

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : Précautions à prendre contre la décharge d'électricité statique au cours des opérations de manipulation de la poudre.

EQUIPEMENT SPECIAL DE PROTECTION : Néant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez n'importe quelle méthode pratique (à savoir un aspirateur, le balayage) mais évitez la formation de poussière pendant le nettoyage.

Évitez que l'écoulement ne pénètre dans les égouts et les fossés qui se déversent dans les voies d'eau naturelles.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Minimisez l'inhalation de la poussière et le contact avec la peau. Prenez des précautions adaptées contre la décharge d'électricité statique pendant les opérations de manipulation de la poudre.

STOCKAGE : Stockez dans un local sec.
Peut entraîner des conditions glissantes une fois mouillé.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLE DE L'EXPOSITION : Dans la plupart des cas, une bonne ventilation naturelle Suffit. Il se peut qu'une ventilation locale par extraction s'avère Nécessaire si la concentration de poussière dans l'air approche la Norme d'exposition professionnelle (NEP).

LIMITE D'EXPOSITION Merci de vous référer à l'annexe jointe en page 5 pour les limites PROFESSIONNELLE : nationales d'exposition ou dioxyde de titane.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Utilisez un appareil respiratoire homologué pour travaux En conditions poussiéreuses si la NEP est ou risque d'être dépassée.

PROTECTION DES MAINS : Le port de gants est indiqué dans le cas d'un contact prolongé Ou répété.

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes de sécurité pour se protéger contre la poussière Contenue dans l'air.

PROTECTION DE LA PEAU : Pour les personnes à la peau sensible. L'utilisation d'une Crème protectrice ou hydratante lors d'un contact excessif ou Prolongé avec la peau peut s'avérer nécessaire.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Poudre blanche fine

ODEUR : inodore PH : N/A

POINT/DOMAINE D'EBULITION : N.A. POINT/DOMAINE DE FUSION : environ 1830°C

POINT D'ECLAIR : N.A INFLAMMABILITE : N.A

AUTO-INFLAMMATION : N.A. PROPRIETES EXPLOSIVES : N.A.

PROPRIETES D'OXYDATION : N.A. PRESSION DE VAPEUR : N.A

DENSITE RELATIVE : (H₂O = 1) ; 4,0 COEFFICIENT DE PARTAGE : N.A (Octanol/eau)

SOLUBILITE DANS L'EAU : Insoluble SOLUBILITE DANS L'HUILE : Insoluble (Solvant-huile) – spécifiez

AUTRES DONNEES :

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable chimiquement et non-réactif.

CONDITIONS A EVITER : N.A

MATERIAUX A EVITER / N.A

PRODUITS A DECOMPOSITION

DANGEREUSE : Néant

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des études toxicologiques effectuées sur le dioxyde de titane n'ont montré aucun effet néfaste significatif pour la santé dans des conditions normales d'utilisation et d'exposition. Des résultats d'une étude épidémiologique ont montré que le personnel ayant été exposé au dioxyde de titane ne couraient pas davantage de risques de développer un cancer du poumon que le personnel n'ayant pas été exposé au dioxyde de titane. Aucune association n'a été observée entre l'exposition au dioxyde de titane et les affections respiratoires chroniques ou les anomalies pulmonaires. Basé sur les résultats de cette étude, il a été conclu que le dioxyde de titane ne cause pas de cancer du poumon ou d'affections respiratoires chroniques chez les humains aux concentrations trouvées sur le lieu de travail. Chez l'animal (rat), une étude menée sur l'exposition au dioxyde de titane durant toute la durée de vie n'a montré aucun signe clinique de toxicité lié à cette substance. De microscopiques tumeurs du poumon ont été observées chez 25% des rats exposés à 250 g/m³ du poumon humain, et ne se produisent seulement qu'à des niveaux de poussières qui submergent les mécanismes de défense du poumon de l'animal. Par conséquent, il a été conclu que les tumeurs du rat relèvent d'un à-propos contestable pour l'homme.

Dans des tests d'alimentation d'animaux pendant toute leur vie jusqu'à un niveau de 50000 ppm, le dioxyde de titane n'a montré aucune évidence de cancer ou d'autre effet néfaste significatif pour la santé chez le rat et la souris. Des tests sur la silice amorphe n'ont pas montré d'activité carcinogénique chez l'animal.

On ne s'attend pas à ce que des expositions répétées au produit causent un quelconque effet néfaste significatif pour la santé.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données disponibles indiquent que le dioxyde de titane n'a aucun effet négatif significatif sur l'environnement. Il n'y a aucune accumulation biologique avec le dioxyde de titane. Le 96 hr TL_m pour le TiO₂ est supérieur à 1000 ppm (NOAA).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ce produit n'est pas jugé dangereux en cas de rejet dans les décharges ménagères ou les décharges de déchets industriels. Veuillez étudier les réglementations nationales et régionales appropriées concernant les déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMERO DES NATIONS UNIES :	néant
GROUPE D'EMBALLAGE :	néant
DIVERS :	néant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS SUR LA CLASSIFICATION, L'EMBALLAGE ET L'ETIQUETAGE

CLASSIFICATION : N.A

PHRASES DE RISQUE : N.A

PHRASES DE SECURITE : N.A

CONTROLE DES SUBSTANCES DANGEREUSES CONFORMEMENT AUX REGLEMENTATIONS SANITAIRES :

Le Health & Safety Executive (Service sanitaire) a attribué une norme d'exposition Professionnelle (NEP) au dioxyde de titane et au sens de ces réglementations, il constitue par conséquent une substance dangereuse.

16. AUTRES INFORMATIONS : Statuts d'enregistrement

STATUT U.S. TSCA INVENTORY :	Tous les composés sont répertoriés.
STATUT CANADIEN DSL :	Tous les composés sont répertoriés.
STATUT EUROPEEN EINECS :	Tous les composés sont répertoriés.
STATUT AUSTRALIEN AICS :	Tous les composés sont répertoriés.
STATUT JAPONAIS MITI :	Tous les composés sont répertoriés.
SUBSTANCES EPUISANT LA COUCHE D'OZONE :	aucunes
COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS :	aucun
CONEG :	La somme des niveaux de concentration en plomb, cadmium, mercure et chrome hexavalent présents dans le produit n'excède pas cent (100) parts par million (ppm) en poids, sur une base sèche.

Sauf si la loi applicable prévoit des dispositions contraires, aucune information contenue dans ce document ne pourra être considérée comme une déclaration ou une garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. Les recommandations et les suggestions contenues dans ce document sont faites sous réserve de vos propres recherches de vérifications. La seule garantie dont bénéficient les produits mentionnés à l'occasion de leur vente est celle de la conformité à leurs spécifications, à l'exclusion de toute garantie expresse ou implicite, de droit comme de fait, des qualités marchandes ou de l'adéquation à un usage particulier des dits produits, les acheteurs devant procéder à leurs propres tests en vue de s'assurer que lesdits produits conviennent à leurs besoins propres. Aucune indication relative aux utilisations de nos produits ou de nos procédés ne peut être considérée comme une recommandation ou comme l'autorisation, soit d'utiliser ces produits ou procédés en contrefaçon de brevets d'invention, soit de faire usage d'une invention brevetée sans bénéficier d'une licence à cet effet. En raison de notre ignorance de l'utilisation finale précise à laquelle notre produit est destiné, aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à la conformité de notre produit avec les lois et règlements relatifs aux contacts alimentaires.

SOCIETE DES OCRES DE France
F - 84401 APT CEDEX